

## DEMANDE DE REGULARISATION PARENTS D'ENFANT FRANÇAIS MINEUR

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. **Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

**Cette procédure est destinée aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.  
Pour déposer votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr).**

### 1. Documents communs

- **Justificatifs d'état civil** : - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (A noter qu'un acte de naissance doit être apostillé ou légalisé, le cas échéant – voir le site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) - rubriques « Services aux citoyens » / « Légalisation et notariat » / « Légalisation et certification de signatures »)  
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)
- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état-civil, et aux dates de validité) ou à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.)
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
  - facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
  - bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
  - relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
  - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
  - **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour à l'adresse actuelle + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)
- **4 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)
- **50 € en timbre fiscal** au titre de l'acquittement du droit de visa de régularisation (droit dû par l'étranger entré irrégulièrement ou ne disposant pas du visa requis ou séjournant irrégulièrement).
- **Formulaire de demande de titre dûment complété**

### 2. Documents spécifiques au titre demandé

**PARENT D'ENFANT FRANÇAIS** (art. L. 423-7 du CESEDA, art. 6 (4) de l'accord franco-algérien)

code Agdref : 9807

- **Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant**
- **Carte d'identité française** ou certificat de nationalité ou passeport français de l'enfant
- **Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant** (dans les conditions de l'article 371-2 du code civil) depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) : versement d'une pension, achats destinés à l'enfant de nature alimentaire/ vestimentaire/ frais de loisirs/éducatifs/d'agrément/jouets (factures nominatives), preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier, intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, attestation de la PMI/directeur de la crèche/enseignant de l'enfant...), attestation de la CAF ...  
  
+ Preuves par tous moyens que le parent français contribue aussi à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil ou à défaut, décision judiciaire ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations (versement d'une pension alimentaire ou contribution financière)
- **Justificatifs prouvant que l'enfant réside habituellement en France** (preuve par tous moyens) : certificat de scolarité ou de crèche, carnet de santé (pages relatives à l'identité et aux récentes visites médicales) ...